

VILLE de



GERARDMER

GUIDE RENTRÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

N°34



Adresses utiles

Sommaire

**Service Education / Jeunesse
de la Ville de Gérardmer**
46, rue Charles de Gaulle - GERARDMER
villedegerardmer@mairie-gerardmer.com
www.mairie-gerardmer.fr
Tél. : 03 29 60 60 60

• **Jean-Michel TUSA**
Service Education/Jeunesse
educationjeunesse.direction@mairie-gerardmer.com
Tél. : 06 87 15 64 80

Inspection de l'Éducation Nationale
2, rue Jean Macé - GERARDMER
ce.ien88-gerardmer@ac-nancy-metz.fr
• Stéphane PIERRE, Inspecteur
et conseillers pédagogiques à contacter au :
Tél. : 03 29 63 11 16 / Fax. : 03 29 63 16 13

**Délégué Départemental
de l'Éducation Nationale**
• Gérard FOINANT - Président
18, Boulevard de Saint-Dié - GERARDMER

**Direction des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale des Vosges**
17 - 19 rue Antoine Hurault - BP 576
88026 EPINAL Cedex

• Emmanuel BOUREL
ce.ia88@ac-nancy-metz.fr
Tél. : 03 29 64 80 80 / Fax. : 03 29 64 00 72

Édito

P.3

Calendrier scolaire

P.3

**L'engagement de la Ville pour nos
enfants**

P.4

La carte Service Plus

P.10

L'assurance scolaire

P.11

Les services

P.14

Les permanences

P.15

ALSH

P.17

L'accompagnement à la scolarité

P.18

Le CMJ

P.18

Les Acti'vacances

P.19

Les structures intercommunales

P.20

La MCL

P.21

**Les Écoles Municipales de Sport et
Loisirs**

P.23

**Les écoles de Sport des associations
sportives**

P.29



Édito - sur le chemin de l'école



Je souhaite à tous nos élèves gérômois une très bonne année scolaire que j'espère pour chacun, placée sous le signe de l'épanouissement personnel et de la réussite scolaire. L'école est un lieu d'apprentissage mais également un lieu où chacun apprend à vivre avec les autres avec respect et fraternité.

Pour cette nouvelle rentrée, environ cinq cents écoliers retrouvent les bancs de l'école. Conçu pour vous présenter l'ensemble des services, des structures scolaires et périscolaires, ce bulletin de rentrée vous donnera toutes les informations utiles pour que l'année des élèves, mais aussi des parents, se passe dans les meilleures conditions possibles.

Le Centre Aquatique et de Bien-Être accueille cette année encore les élèves et leurs professeurs pour des nombres de séances de natation. De multiples activités extrascolaires ont également pu reprendre. Je vous souhaite une année riche en animation.

Tout au long de l'année, mon adjointe à l'Education à la Jeunesse et aux Sports, Karine BEDEZ et moi-même sommes bien entendu à votre écoute. En espérant que ce guide réponde à vos attentes d'informations, nous souhaitons à tous, enfants, parents, enseignants, agents travaillant dans nos écoles, une excellente rentrée scolaire.

**Bien sincèrement,
Stessy SPEISSMANN Mozas,
Maire de Gérardmer**

CALENDRIER SCOLAIRE - ZONE B (Nancy-Metz)

Rentrée des enseignants	Vendredi 1^{er} septembre 2023
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 / Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 / Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 24 février 2024 / Reprise des cours : lundi 11 mars 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 20 avril 2024 / Reprise des cours : lundi 6 mai 2024
Pont de l'Ascension	Le mercredi 8 mai 2024 à la fin des cours. Les cours reprennent le lundi 13 mai 2024
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024

Zone B : Académies d'Aix+Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen et Strasbourg.

L'engagement de la ville pour nos enfants

La municipalité s'est engagée pleinement pour l'année scolaire 2022 / 2023 afin d'offrir à l'ensemble des acteurs de l'éducation et à vos enfants les meilleures conditions possibles. Nous faisons de même pour cette rentrée. Vous pouvez découvrir ici l'ensemble des actions et des dépenses portées par votre ville.

BILAN 2022-2023

Pour l'achat de fournitures scolaires, la Ville a doté en 2021 chaque école d'un crédit de fonctionnement de **38€** par élève, soit un montant annuel de **16 074€**. Elle confie à la MCL l'animation culturelle pour les écoles maternelles et élémentaires (un spectacle ou un film par trimestre) pour un montant de **20 000 €**.

• Aide pour les voyages scolaires et stages sportifs

La Ville attribue une aide aux familles gérômoises dont les enfants participent à un voyage scolaire, à un stage sportif ou à un stage culturel associatif : **4,70 €** par enfant et par nuitée. Pour les séjours éducatifs organisés par une école élémentaire ou primaire gérômoise, l'aide est portée à **10,40 €** par nuitée. En 2022/2023 : 5 stages sportifs associatifs concernant 21 jeunes et 2 voyages scolaires regroupant 40 jeunes ont été subventionnés à hauteur de **1689,10€**.

• Aide pour les classes de Mer

2 séjours de 10 jours en classe de mer ont été organisés en 2023. Le 1^{er} a permis à 91 élèves des classes de CM1 et CM2 des écoles Jean Macé, Marie Curie et de la classe des grands des Bas Rupts de se rendre à Douarnenez du 7 au 16 mai 2023. Le second a permis à 43 élèves de CM1/CM2 de passer un séjour à Port Leucate du 9 au 18 juin 2023.

D'un montant global de **120 034€** avancé par la Ville de Gérardmer, voici le détail du financement de ce budget « classe de mer » :

- Participation des familles : **31 145€**
- Aides pour les familles :
- Des coopératives scolaires : **30 050€**
- Des associations de parents d'élèves : **7 945€**
- Du Centre Communal d'Action Sociale : **810€**
- De la Ville de Gérardmer : **77 084€**

• Transports Scolaires

A destination des gymnases, de la base nautique, des pistes de ski (alpin et fond), des spectacles culturels, de la Médiathèque et Ludothèque, la Ville de Gérardmer fait appel à une société de transport pour acheminer les élèves qui sont excentrés par rapport aux pôles d'activités.

Il convient d'ajouter les transports assurés par le bus de la ville, soit environ 13 000 km en 2022. Coût des différents transports des élèves de maternelles et d'élémentaires pour l'année 2022 : **30 226,30 €**

La ville de Gérardmer aide également les collégiens et lycéens pour l'achat de leur carte de transport scolaire. Ainsi, une aide de 60.00€ sur un coût global de la carte à **94€** est attribuée par la municipalité. En 2022, **6360€** d'aides ont été versées aux familles gérômoises.

• Educateurs Territoriaux

Activités Educatives et Sportives

Ce sont des fonctionnaires territoriaux qui assistent les enseignants dans le domaine sportif :

- 2 moniteurs sportifs pour 22h par semaine sur 34 semaines scolaires. Coût pour la Commune pour l'année 2022-2023 : **39 631,68€**.

• Ecole Notre Dame

Subventions versées à l'école Notre Dame au titre de l'année 2022-2023 :

- Pour les classes élémentaires : **24 536,40 €**
- Pour les classes maternelles : **31 443,03 €**

• Restauration Scolaire

• En 2022, **35 089** repas ont été servis pour les élèves des classes maternelles et élémentaires aux centres ODCVL La Mauselaine, au Lycée Pierre Gilles de Gennes et Les Jonquilles à Xonrupt pour un coût global de **206 673,92€**.

- Transport des élèves sur les lieux de restauration : **48 158,32€**
- Rémunération du personnel de service : **146 721,30€**

Prix de revient : **401 553,54 €**

Participation des familles : **118 808,91 €**

Prise en charge par la Commune de **282 744,63 €** soit **8.05€** / repas.

• Equipement

Nous réservons des crédits pour l'équipement de nos écoles afin d'améliorer les moyens pédagogiques. Ils sont prévus pour le remplacement du mobilier scolaire (2 000€), l'équipement en matériel éducatif (1 000 €), l'informatique (20 000 €) et les manuels scolaires (6 000 €). Ces crédits sont gérés par le service Éducation/Jeunesse de la Mairie en concertation avec les directeurs d'écoles et les services techniques.

• Cadeaux Pédagogiques

Pour marquer la fin de la scolarité primaire, tous les élèves de CM2 (82 élèves cette année) qui entrent en 6^{ème} se voient offrir par la Municipalité une calculatrice. Montant de l'opération pour l'année 2022-2023 : **1448,50€**.

• Aides pour les Accueils de Loisirs avec ou sans hébergement

La ville de Gérardmer aide les familles gérômoises.

La participation de leur(s) enfant(s) aux centres aérés et colonies de vacances. En 2022 : **17 969,77€** d'aides aux familles ont été attribuées.



Inscriptions Scolaires

Les conditions liées à l'inscription de votre enfant :

L'inscription se fait en Mairie. L'enfant est affecté sur une école en fonction de l'adresse gérômoise fournie par les parents. L'inscription d'un élève dans une école maternelle ou élémentaire publique relève d'une double responsabilité :

- celle du Maire qui doit délivrer, à la demande des parents, un certificat d'inscription indiquant l'école que l'enfant doit fréquenter ;
- celle du Directeur d'école qui procède à « l'admission » de l'élève dans l'école. Elle se décompose en une « admission administrative » consistant au vu du certificat d'inscription délivré par le Maire, à transcrire cette inscription sur le registre de l'école, et à son « admission pédagogique » consistant à affecter l'enfant dans une classe du cycle correspondant à son niveau scolaire.

Cette affectation se fait sur production d'un dossier à retirer en Mairie et à compléter comprenant :

- un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture EDF...),
- copie du livret de famille ; en cas de divorce ou de séparation joindre un justificatif pour la garde des enfants,
- copie du carnet de santé (vaccination de l'enfant)
- le cas échéant, le certificat de radiation de l'école précédente.



Critères de dérogations aux périmètres scolaires :

Pour des motifs spécifiques, une famille peut demander que son enfant fréquente une autre école que celle de son secteur. Une Commission, composée des directeurs d'écoles et des élus de la commission Education Jeunesse Culture Animation examine les demandes de dérogations, elle prend en compte des éléments permettant de répondre aux attentes des familles lorsqu'un changement de secteur scolaire peut aider et faciliter la scolarisation de leur enfant :

1 – Critères retenus pour les enfants gérômois

- Enfant gardé par une assistante maternelle agréée ou déclarée (demande possible uniquement pour l'école du périmètre d'habitation de la personne considérée).
- Enfant gardé par un proche parent justifiant d'un lien de parenté direct : grands-parents ou arrière grands-parents (demande possible uniquement pour l'école du périmètre d'habitation de la personne considérée).
- Enfant dont les deux parents ou le parent (familles monoparentales) travaillent (demande possible uniquement pour l'école du périmètre dont dépend l'adresse du lieu de travail de l'un de leurs parents).
- Regroupement de fratrie : un frère ou une soeur déjà scolarisé(e) dans une école publique gérômoise (demande possible uniquement pour l'école rattachée à celle déjà fréquentée par la fratrie).

2 – Critères retenus pour les enfants non-gérômois à ajouter aux critères des enfants gérômois

Des dérogations sont également accordées de plein droit dans les cas suivants prévus par le Code de l'Education (art R3.212-1) :

- Raisons médicales : état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence ; cet état de santé doit être attesté par un médecin de santé scolaire ou par un médecin assermenté.
- Motifs tirés de contraintes liées aux obligations professionnelles des parents, si la commune de résidence n'assure pas de restauration et de garde des enfants. L'activité professionnelle des parents doit alors être exercée dans la commune de résidence ou celle d'accueil.

La semaine type de l'écolier

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07H15	Accueil périscolaire		Accueil de Loisirs sans Hébergement pour les 3 à 5 ans	Accueil périscolaire	
de 08H30 à 11H30	Temps scolaire			Temps scolaire	
de 11H30 à 13H30	Restauration scolaire & pause méridienne			Restauration scolaire & pause méridienne	
de 13H30 à 16H30	Temps scolaire			Temps scolaire	
de 16H30 à 18H15	Accueil périscolaire			Accueil périscolaire	
de 18H15 à 19H00	Service d'accueil correspondant à une garde pour enfants dont les parents terminent leur travail durant cette plage horaire			Service d'accueil correspondant à une garde pour enfants dont les parents terminent leur travail durant cette plage horaire	

Jules Ferry - école primaire



7, Rue Jules Ferry
 Maternelle : 06.70.62.51.02 - ce.0881404@ac-nancy-metz.fr
 Élémentaire : 06.70.62.43.49 - ce.0881095@ac-nancy-metz.fr
 Temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Représentant du Maire au Conseil d'Ecole : Fabienne CRETEUR CLEMENT, Adjointe au Maire
 Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Marie-Rose BRIOT

Enseignants:

- Directrice et CM1/CM2 : Amélie VILLEMANN
- Décharge de direction (vendredi) : Julie RUER
- CE1 / CE2 : Brigitte LEJEUNE
- Grands / CP : Julien VAXELAIRE
- Touts petits / Petits / Moyens : Murielle DEVILLARD

ATSEM :

Sandrine MARCHAL et Valérie THOMAS

Cantine : de 11h30 à 13h30

Transport effectué en bus, repas pris au Centre Les Jonquilles à Xonrupt.

Pour les maternelles et CP :

Encadrement : Valérie THOMAS et Sandrine MARCHAL

Pour les CE et CM :

Encadrement : Véronique SIMON, Marie Luce ARNOULD.

Accueil périscolaire à l'école élémentaire :

de 7h15 à 8h20

de 16h30 à 18h15

de 18h15 à 19h00 : Créneau réservé aux parents qui travaillent
 Animé par : Véronique SIMON, Marie Luce ARNOULD.

Étude :

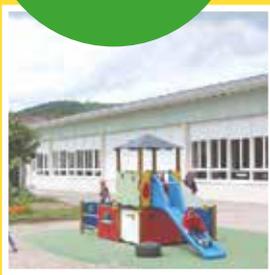
de 16h30 à 18h00 : encadrée par des enseignants volontaires et du personnel communal.

Entretien des locaux :

Réalisé par les ATSEM
 Sylvette BEAUSIRE pour la maternelle Corinne MASSI pour l'élémentaire.



Jean Macé - école maternelle



4, rue Jean Macé

06.85.17.94.92 - Mail : ce.0880546@ac-nancy-metz.fr

Site internet : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/eco-maternelle-jean-mace-gerardmer/>
Temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Représentant du Maire au Conseil d'Ecole : Nadine BASSIERE, Adjointe au Maire
Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Danielle COLIN

Enseignants :

- Directrice Petits / Moyens: Brigitte BOLMONT
- Moyens / Grands : Sylvie MARTIN

ATSEM :

Noura NAOUAR, Christelle BONTEMS

Cantine : de 11h30 à 13h30 pour les maternelles et CP :
Transport effectué en bus, repas pris à l'ODCVL
la Mauselaine.

Encadrement : Christelle BONTEMS, Nolwenn SCHUPP
et Noura NAOUAR

Entretien des Locaux :

réalisé par les ATSEM : Naceira BOUADA, Nolwenn SCHUPP
et Christelle BONTEMS

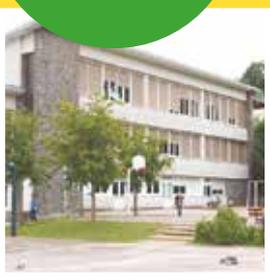
Accueil périscolaire à la maternelle :

commun aux 2 écoles de Jean Macé
de 7h15 à 8h20
de 16h30 à 18h15
de 18h15 à 19h : créneau réservé aux parents qui
travaillent

Animé par : Emilie BESSAULT et Louane DURAND



Jean Macé - école primaire



6, rue Jean Macé

06.70.62.47.81 - Mail : ce.0881645@ac-nancy-metz.fr

Temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Représentant du Maire au Conseil d'Ecole : Martine SCHWARZ, conseillère municipale
Délégué Départemental de l'Education Nationale : Patrice SIMON

Enseignants :

- Directrice CM2 : Isabelle NICOLAS
- Décharge de direction (jeudi) : Julie RUER
- CP : Pierre MICHEL
- CE1 : David BEGUINET
- CE2 : Anne MONTI
- CM1 / CM2 : Florence GROSHENS
- ULIS : Nadège KIMENEAU

Accueil périscolaire :

Commun aux 2 écoles de Jean Macé.
Pour les horaires, se référer à l'école maternelle.

Cantine :

de 11h30 à 13h30
Transport à pied, repas pris au Lycée Pierre Gilles de Gennes.
Encadrement : Vanessa PERREAU, Emilie BESSAULT
et Houria KEHAL
Les CP se restaurent à L'ODCVL.

Accueil périscolaire :

Commun aux 2 écoles de Jean Macé.
Pour les horaires, se référer à l'école maternelle.

Étude :

de 16h30 à 18h00
encadrée par des enseignants volontaires
et du personnel communal.

Entretien des locaux : réalisé par Houria KEHAL et Christine
LECOMTE



Marie Curie - école primaire



80 Boulevard d'Alsace

Maternelle : 07.85.17.95.23 - Mail : ce.0880548@ac-nancy-metz.fr

Elémentaire : 07.25.17.94.58 - ce.0880547@ac-nancy-metz.fr

Temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Représentant du Maire au Conseil d'Ecole : Véronique VINCENT-VIRY, conseillère municipale déléguée
Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Marie-Josée GUERNIER

Enseignants :

- Directeur CE2/CM1 : Sebastien DECLERCQ
- Décharge de direction (mardi) : Marion RZADKIEWA
- Petits / Moyens : Natacha BATAIS
- Moyens / Grands : Sylvie BOYER
- GS / CP : Patricia DOUISSARD
- CP / CE1 : Damien LEJEUNE
- CE1 / CE2 : Arnaud BORY
- CM1 / CM2 : Valerie GEORGEON

Les postes d'enseignants remplaçants : Élodie BARAUD

ATSEM : Nadine MARTIN, Florence ABATE

Cantine : de 11h30 à 13h30

Transport effectué en bus, repas pris à l'ODCVL la Mauseleine et/ou au centre les Jonquilles à Xonrupt pour les maternelles et CP : Encadrement : Nadine MARTIN, Florence ABATE et Stephanie MUNIER

pour les CE et CM : Encadrement : Nathalie MERCIER, Audrey DINKER et Corinne MASSI

Accueil périscolaire :

de 7h15 à 8h20

de 16h30 à 18h15

de 18h15 à 19h00 : Créneau réservé aux parents qui travaillent

Animé par : Nathalie MERCIER et Sandrine O'NEILL

Étude : de 16h30 à 18h00

encadrée par des enseignants volontaires et du personnel communal.

Entretien des locaux : réalisé par les ATSEM Stéphanie MUNIER, Karine SCHUPP et Corinne MASSI.



Bas-Rupts - école primaire



70, Chemin des Bas-Rupts

06.70.62.51.64 - Mail : ce.0880550@ac-nancy-metz.fr

Temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Représentant du Maire au Conseil d'Ecole : Adeline MUNIER, conseillère municipale déléguée
Délégué Départemental de l'Education Nationale : Gilbert POIROT

Enseignants

- Directrice et maternelle/CP : Valérie VALENTIN
 - CE1 / CE2 / CM1 / CM2 : Anthony CURIEN
- ATSEM
Eliane DERRE

Cantine

de 11h30 à 13h30

Transport effectué en bus, repas pris à l'ODCVL la Mauseleine.

Encadrement : Marie BAATARD et Eliane DERRE

Accueil périscolaire

de 7h15 à 8h20

de 16h30 à 18h15

de 18h15 à 19h00 : Créneau réservé aux parent qui travaillent

Animé par : Marie BAATARD

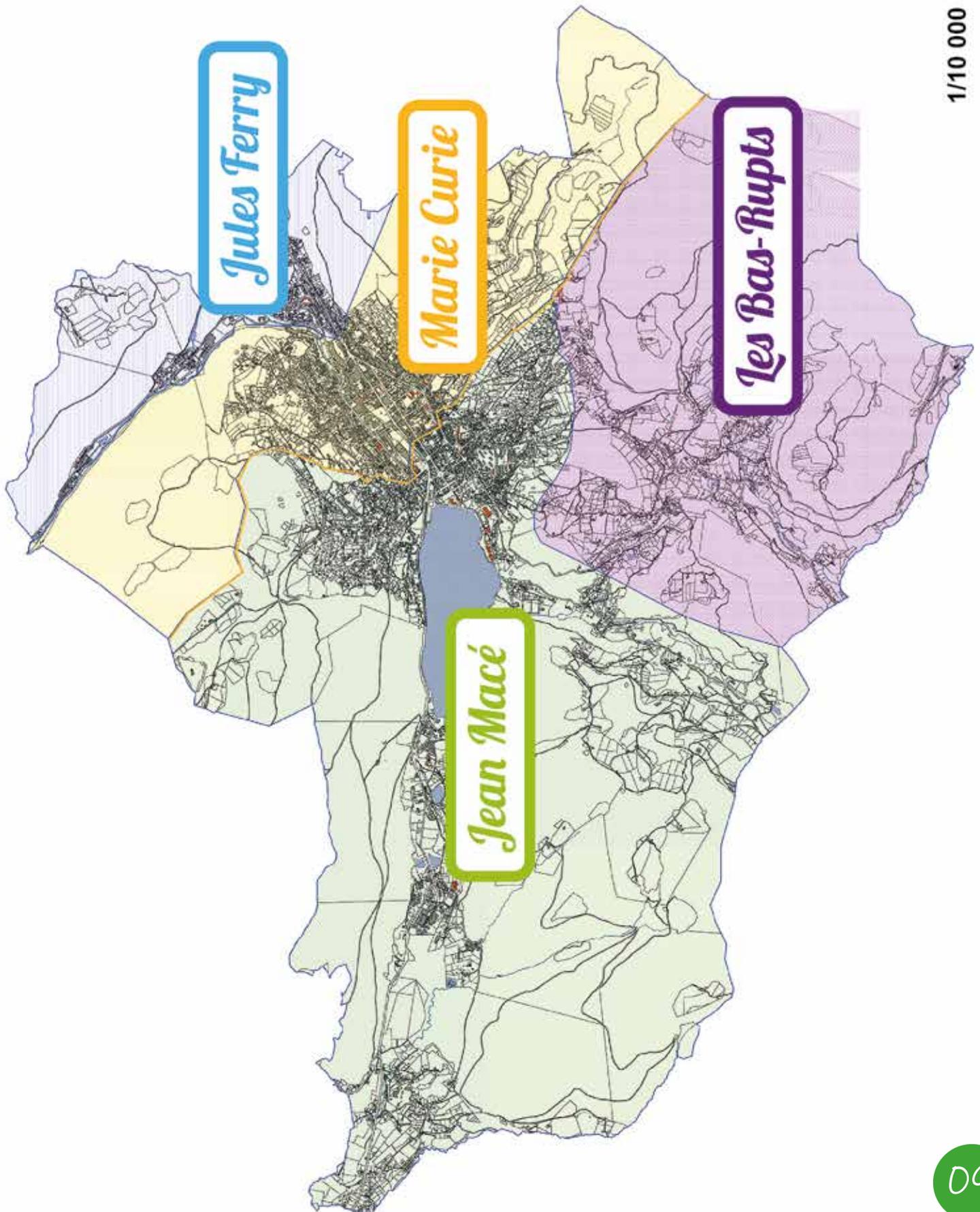
Entretien des locaux :

Réalisé par Éliane DERRE et Christine LECOMTE



Carte scolaire

Pour plus de renseignements et connaître l'affectation de chaque rue de la Commune, vous pouvez consulter l'ensemble de la carte scolaire sur le site de la Commune à l'adresse suivante : www.mairie-gerardmer.fr/a-tout-age/jeunesse/enseignement



1/10 000

La carte Service +

Mode d'emploi :

La carte Service Plus est gratuite et personnelle, elle précise avec une lettre code, la tranche de revenus de son détenteur. Le titulaire doit la présenter là où il désire s'inscrire pour bénéficier des réductions auxquelles elle donne droit. Celle-ci concerne chacun d'entre nous et permet de bénéficier quel que soit le niveau des revenus, d'un tarif préférentiel sur une gamme d'activités élargies. Elle permet également de bénéficier du forfait autorisant l'accès gratuit au domaine de Ski Nordique des Bas-Rupts, et de prétendre au tarif préférentiel du forfait annuel Ski Nordique sur les stations SIVU Hautes-Vosges (le Valtin, Xonrupt, la Bresse, Cornimont, Ventron, Bussang et St Maurice) quel que soit le code attribué.

Pièces à fournir pour obtenir ou faire renouveler la carte :

- justificatif de domicile (facture EDF-GDF ou téléphone du mois précédent),
- le livret de famille,
- une photo récente pour chacun des membres de la famille qui souhaite bénéficier de la carte.
- Pour les allocataires de la CAF ou de la MSA : l'attestation d'allocataire avec votre quotient familial.
- Pour les non allocataires : l'avis d'imposition sur le revenu 2022 (revenus de l'année 2021).

CODE	QUOTIENT 2023 / 2024
A	0 à 720€
B	720.01€ à 1080€
C	1080.01€ à 1540€
D	1540.01€ à 1850€
E	+ de 1850€

Pour les personnes qui souhaitent la carte code E, un justificatif de domicile et le livret de famille sont nécessaires. Attention, si vous possédez la carte 2022 / 2023, elle est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Le quotient familial se calcule de la même manière que celui de la CAF des Vosges à savoir :

1/12 ressources de la famille avant tout abattement fiscal + prestations familiales du mois et division par le nombre de parts.

Le nombre de parts retenues :

- 2 parts pour un couple ou une personne isolée
- + 1/2 part par enfant à charge
- + 1/2 part en plus pour le 3^{ème} enfant
- + 1/2 part en présence d'un enfant souffrant d'un handicap.

Les ressources déterminées à partir de l'avis d'imposition sont celles déclarées en :

- Salaires, indemnités journalières ou chômage avant abattement de 10 et 20 % ou déduction des frais réels,
- Bénéfices industriels ou commerciaux,
- Revenus immobiliers,
- Retraite et rente vieillesse ou invalidité,
- Pensions alimentaires perçues

En cas de mariage, séparation ou divorce dans l'année :

Le quotient familial sera recalculé en fonction du nouveau nombre de parts, à la date de l'événement. Une attestation sur l'honneur sera exigée de la personne qui déclare vivre seule ou qui déclare avoir la garde de son ou de ses enfants. La modification des tarifs sera faite dès la date de prise en compte de la nouvelle situation familiale. Il n'y aura pas de calcul rétro-actif.

En cas de déménagement de Gérardmer :

- entre janvier et juin, la carte reste valable jusqu'au 30 juin de l'année en cours ;
- entre juillet et décembre, la carte reste valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.



Les renseignements fournis restent strictement confidentiels, la personne chargée de les consigner est assujettie au secret professionnel. Pour bénéficier de tous ces avantages, faites établir ou renouveler votre carte en vous adressant au service Accueil de la Mairie de Gérardmer
10 46, rue Charles de Gaulle 88400 Gérardmer - Tél. : 03 29 60 60 60

L'assurance scolaire

La circulaire ministérielle du 04 juin 1987 souligne que **l'assurance scolaire est devenue indispensable**. Elle indique également qu'il est recommandé que l'assurance couvre non seulement le risque du dommage causé par l'enfant (responsabilité civile, défense et recours), mais aussi le risque du dommage subi par lui : lorsque l'auteur ne peut être identifié ou lorsque l'enfant se blesse seul (accident individuel) ou encore lorsque l'enfant participe à des activités comme le ski ou la voile. Par conséquent, il est conseillé à toutes les familles de vérifier auprès de leur assureur si elles sont couvertes pour les risques ci-dessus et de demander que cela soit notifié clairement sur les attestations qui seront fournies à l'école et à la Commune pour l'accueil périscolaire.

Les parents ont le choix :

- soit d'assurer leur(s) enfant(s) à la mutuelle assurance de l'éducation ;
- soit d'adhérer à l'assurance proposée par les différentes associations de parents d'élèves ;
- soit de s'assurer auprès d'une compagnie privée qui devra fournir une attestation.

Pour de plus amples informations : vous pouvez vous adresser auprès de l'école de votre enfant.

Réseau d'aide spécialisée

RASED

Secteur de Gérardmer, Le Tholy, la Bresse

Ecole Jules Ferry - 7, Rue Jules Ferry - 88400 GERARDMER - Tél. : 07 68 59 30 04

Dans la vie, il y a de bons et de mauvais moments, et il est possible d'avoir de temps à autre des difficultés. A l'école aussi. Voilà pourquoi il y a, à l'école, une équipe qui s'appelle : le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) avec des enseignants spécialisés chargés d'aider les élèves.

ATTENTION : on ne s'inscrit pas au RASED. Ce sont les enseignants de vos enfants qui demandent une aide. Accueil des parents sur rendez-vous 07 68 59 30 04.

MAITRE « E » : Mme Rachel VALENTIN

Le Maître « E » est chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique. Avec lui, on travaille en petits groupes quand c'est trop dur, quand ça va trop vite, quand on mélange tout... bref quand on ne sait pas comment faire pour lire, écrire, calculer... Avec le Maître E, l'élève apprend à réfléchir, à se souvenir, à savoir faire.

PSYCHOLOGUE ÉDUCATION

NATIONALE : Mme Camille MAZERAT-JURICIC

Pour aider l'enfant :

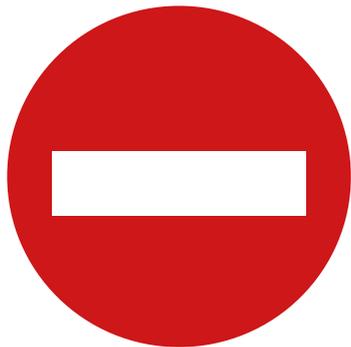
- elle fait le lien entre l'enfant, la famille, l'école et les structures extérieures et favorise la communication entre tous.
- elle utilise des tests, des dessins et la parole de l'enfant afin de mieux comprendre sa difficulté et les raisons qui l'empêchent d'apprendre et de se sentir bien à l'école. Ceci afin de trouver la solution la plus adaptée pour résoudre les difficultés.



La sécurité en Bus

LES REGLES D'OR DE LA SECURITE EN BUS

CE QU'IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FAIRE DANS LE BUS



Je n'occupe pas deux places.

Je ne crie pas, je ne chahute pas.

Je ne me penche pas à la fenêtre.

Je n'utilise pas mon téléphone portable.

Je ne dégrade pas le matériel.

Je ne mets pas mes pieds sur les sièges.

Je ne mange pas et je ne jette pas mes détritrus.

Je ne dérange pas le conducteur.

Je ne touche pas aux systèmes d'ouverture.

• Avant de monter dans le bus



A l'arrivée du bus, je reste en retrait de la chaussée.



J'attends l'arrêt complet du bus avant de m'approcher.



Je monte sans bousculade avec mon cartable et je dis bonjour au conducteur.

• Dans le bus



Je m'assois tranquillement en laissant libre accès à la place proche de moi.



Je boucle ma ceinture de sécurité et je respecte le matériel.

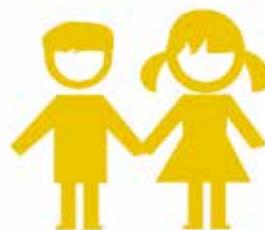


J'attends l'arrêt complet du bus avant de me lever de mon siège.

• En descendant du bus



Je vérifie que je n'ai rien oublié avant de partir.



Je dis au revoir au conducteur et je descends calmement avec mon cartable.



J'attends que le bus se soit éloigné avant de traverser sans courir, soit dans les passages piétons, soit derrière le bus.

Transports scolaires

Transport groupe scolaire Jean-Macé : La Commune de Gérardmer a décidé de reconduire le ramassage scolaire pour les enfants domiciliés sur les secteurs Bas-Beillard / Costet Beillard / Bout du Lac et Ramberchamp et scolarisés à Jean Macé. Le ramassage est assuré les matins, midis et soirs, avec la présence d'une accompagnatrice, et ce, tous les jours scolaires suivant le tableau ci-dessous. Les enfants sont accompagnés par Nolwenn SCHUPP.

Attention

Pour les enfants de maternelle, ils doivent être accueillis à la descente du bus par un parent.
Si aucun adulte n'est présent, l'enfant sera reconduit à l'accueil de loisirs de l'école.

Arrêts	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
	Matin	Après-midi
	Aller	Retour
Route d'Épinal - École du Costet Beillard	7h55	
Route d'Épinal - Le Beillard	7h58	
Route d'Épinal - École du Bas-Beillard	8h00	
688 route d'Épinal (Maison de M. & Mme Boulay)	8h02	
Croisement ch. d'Housseramont	8h05	
Croisement du Pont Mansuy	8h06	
Route d'Épinal - Le Beillard	8h08	
Route d'Épinal - Le Costet Beillard	8h09	
Route d'Épinal - Les Reflets du Lac	8h12	
Faubourg de Ramberchamp - Base Nautique	8h15	
Place du Tilleul - Écoles Jean Macé	8h20	16h40
.....		
Faubourg de Ramberchamp - Base Nautique		16h45
Route d'Épinal - Hôtel Les reflets du lac		16h48
Route d'Épinal - École du Costet Beillard		16h50
Route d'Épinal - Le Beillard		16h53
Route d'Épinal - École du Bas-Beillard		16h55
688 Route d'Épinal (Maison de M. & Mme Boulay)		16h58
Croisement ch. d'Housseramont		17h00
Croisement Ch. du Pont Mansuy		17h01
Route d'Épinal - Le Beillard		17h04
Route d'Épinal - Costet Beillard		17h05

Les services

Action préventive en école maternelle

L'équipe de PMI (Protection Maternelle Infantile : médecin, puéricultrice, orthoptiste) propose en école maternelle un bilan de santé systématique, prévu par la loi, aux enfants de 3 ou 4 ans.

UN OBJECTIF :

Favoriser l'épanouissement de l'enfant dans le cadre scolaire en veillant à sa santé et en proposant des aides adaptées.

LE CONTENU DE CE BILAN :

Ce bilan, qui associe la famille, l'école et les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile comporte :

- une évaluation du développement de l'enfant et de sa socialisation,
- un dépistage visuel et auditif,
- un examen clinique,
- une vérification des mensurations,
- une vérification des vaccinations.

Des résultats à titre d'exemples :

90% des amblyopies (vision très réduite) dépistées à 2 ans guérissent, mais 5% seulement des amblyopies détectées après 8 ans peuvent être améliorées.

Toute baisse de l'audition a un retentissement sur l'acquisition du langage et le comportement de l'enfant. Un traitement est toujours possible. Dès 4 ans, une rééducation d'orthophonie peut permettre d'éviter des difficultés scolaires ultérieures.

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Mme Jennifer BASTIEN : Médecin de PMI
Mme Virginie ERB : Infirmière-puéricultrice

CENTRE MÉDICO SCOLAIRE

42 Rue Haute - 88400 GERARDMER
Tél. : 09 70 21 10 64 avec répondeur

Un médecin et une infirmière de l'Education Nationale sont à votre disposition si vous rencontrez des difficultés, des problèmes au sujet de la santé et / ou de la scolarité de vos enfants.



**ACCUEIL
INFORMATION
ORIENTATION
INSERTION
DES JEUNES
16/25 ans**

Le Point Info Jeunesse
se trouve dans le bureau de
la Mission Locale :
MAISON DES
ASSOCIATIONS
69, bld de St Dié
88400 GERARDMER
Tél. : 03 29 60 81 48

HEURES D'OUVERTURE
Le matin de 9h00 à 12h00 :
du lundi au vendredi
L'après-midi
de 14h00 à 16h00 :
lundi - mardi - jeudi

La petite enfance Maison de la famille

1, rue du Calvaire - Tél. : 03 29 27 12 20
La Maison de la Famille est ouverte toute l'année,
du lundi au vendredi de 7 h 15 à 19 h 15.
Accueil à partir de 3 mois



Les permanences

VOS SERVICES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Tél. : 03 29 60 31 41

Rue de la Promenade - 88400 GERARDMER

Organismes	Nature	Horaires
C.A.F des Vosges	Caisse d'allocations familiales Accueil ADMINISTRATIF sur RDV 2ème et 4ème vendredi matin du mois (uniquement sur le site internet : https://www.caf.fr/allocataires/caf-des-vosges/accueil) N° Téléphone : 32 20	
RPE	Relais Petite Enfance Informations modes d'accueil du jeune enfant.	Mercredi sur RDV 8h - 12h 06 37 97 15 78
A.T.V.	Association Tutélaire des Vosges Accompagner, d'assister et/ou de représenter les majeurs protégés	1 fois par trimestre sur RDV Jeudi 14h - 17h Vendredi 13h30 - 16h30 03 29 69 18 50
C.I.D.F.F	Centre d'information sur le Droit des Femmes et des Familles Informations juridiques : Droit de la vie quotidienne Droit de la famille	4 ^e mardi du mois 9h-12h sur RDV 03 29 35 49 15
AVSEA	Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes	1 ^{er} jeudi du mois 9h - 12h sur RDV 03 29 31 86 22



VOS SERVICES A LA MAISON DU BERGON

Tél. : 03 29 60 31 41

7 Rue de Bretagne - 88400 GERARDMER

Organismes	Nature	Horaires
FMS et RSA	Fédération Médico Sociale bénéficiaire RSA Accompagnement Social	2 ^e , 3 ^e et 4 ^e lundi du mois sur RDV 8h30 - 16h30 03 29 31 88 20
Association Femmes Africaines	Faire connaître la culture africaine	1 ^{er} lundi du mois 20h - 22h30
Comité contre le racisme	Lutte contre l'injustice et la discrimination	Mercredi 9h - 12h et 14h - 18h
AGACI	Association de gestion, d'animation et de coordination pour l'insertion	1 vendredi sur 2 9h - 15h 03 29 62 12 86
ASIL'ACCUEIL 88	Accompagnement des personnes migrantes	Samedi 9h30 - 12h

Les Accueils de Loisirs Périscolaires

INSCRIPTIONS ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Un ALP est un dispositif déclaré au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES). Il propose aux enfants une diversité d'activités encadrées par du personnel qualifié durant les heures qui précèdent et suivent la classe.

L'ORGANISATION À GERARDMER

Les écoles maternelle et élémentaire Jean Macé.
Les écoles primaires Marie Curie, Jules Ferry
et des Bas-Rupts.

Les Accueils de Loisirs Périscolaires municipaux comprennent :

1. Les accueils périscolaires,
 2. La pause méridienne avec la restauration scolaire,
 3. L'accueil du mercredi des 3 / 5 ans.
- Un projet pédagogique commun à l'ensemble des accueils,
 - Un directeur d'ALP par groupe scolaire,
 - Des inscriptions à l'année
 - Des factures mensuelles

Les Directrices d'ALP

Horaires pour le contact téléphonique avec les Directrices : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h



Pour les Groupes Scolaires
MARIE CURIE et JULES FERRY
Carole FLEURANCE
Tél. 06 07 88 07 73
Accueil Jules Ferry : 06 77 27 81 17
educationjeunesse@mairie-gerardmer.com



Pour le Groupe Scolaire JEAN MACÉ
et l'école des BAS-RUPTS et Accueil du
MERCREDI DES 3/5 ANS
Delphine HENRY-GERMAIN
Tél. 06 31 31 38 13
educationjeunesse@mairie-gerardmer.com

La coordination générale des ALP est sous la responsabilité de :

Jean-Michel TUSA Service Education / Jeunesse - Tél. 06 87 15 64 80 - educationjeunesse.direction@mairie-gerardmer.com

DES INSCRIPTIONS À L'ANNÉE

POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS, LA PAUSE MÉRIDIDIENNE ET LA RESTAURATION : Les inscriptions pour des raisons évidentes se font sur la base d'une semaine type annoncée en début d'année.

1. Pour tout changement de semaine type, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais les directrices d'ALP de votre école.

2. Pour une inscription exceptionnelle, une majoration des tarifs sera appliquée. L'inscription pour le jour même devra se faire avant 8h30.

3. Toute absence non signalée au préalable entrainera la facturation de la garde prévue. Tout retard et accueil non signalés au préalable entrainera une facturation majorée.

Ces majorations de tarifs sont mises en place car elles impliquent pour la Ville de Gérardmer, l'obligation de prendre en charge les enfants non prévus dans l'organisation.

PRISE EN CHARGE ET RESPONSABILITÉ

> Pour l'accueil périscolaire :
Les départs échelonnés sont autorisés.

> Pour la pause méridienne avec la restauration scolaire :
La prise en charge est en continu de 11h30 à 13h20.

Le personnel municipal prendra en charge uniquement les enfants inscrits à l'ALP. Les enfants non inscrits resteront sous la responsabilité des parents ou des enseignants.



INFO CAF

Pour tout allocataire CAF ayant un quotient familial compris entre 0 et 700€, vous pouvez bénéficier d'une aide d'un montant de 90 à 160€ pour régler vos factures du périscolaire.



Les horaires et Tarifs 2023-2024

Un Système de Facturation Unique pour les services périscolaires

Les tarifs sont déterminés annuellement sur la base du quotient familial en vigueur au moment de l'inscription de la famille pour un an. Il est de la responsabilité des familles de communiquer au service Éducation / Jeunesse toute évolution du quotient familial. Ce n'est que grâce à cette démarche volontaire que les nouveaux tarifs seront appliqués. Concernant les accueils périscolaires

et la pause méridienne, vous recevrez au début de chaque mois une facture unique. Les accueils périscolaires seront comptabilisés "à la Garde" et la pause méridienne "au Repas" selon les horaires et les tarifs ci-après.

À NOTER : Le cas échéant, cette facture comportera également les sommes dues concernant les études (service éducation / jeunesse), la crèche et la halte garderie

municipales (service petite enfance) et les écoles municipales de sport (service des sports) ainsi que le théâtre (facturation fin d'année scolaire pour ces deux activités = facture de juillet).

Les factures seront envoyées par mail. Veuillez inscrire lisiblement votre adresse mail lors de l'inscription de votre (vos) enfant(s).

Les inscriptions se font sur la base d'une semaine type pouvant évoluer en cours d'année.

Les accueils périscolaires 2023-2024

Horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
Le matin de 7H15 à 8H20 (1 garde)
Le soir de 16H30 à 17H30 (1 garde)
et de 17H30 à 18H15 (1 garde)

Un service d'accueil, correspondant à une garde, est proposé de 18H15 à 19H aux enfants dont les parents terminent leur travail pendant cette plage horaire.

Tarifs Gérômois Carte service +	Semaine Type	Présences Ponctuelles	Présences non signalées
Code A	0.22€	0.42€	0.90€
Code B	0.80€	1.65€	3.15€
Code C	0.97€	2.05€	3.95€
Code D	1.05€	2.15€	4.15€
Code E	1.25€	2.55€	5.05€
Tarifs extérieurs	Semaine Type	Présences Ponctuelles	Présences non signalées
Codes A/B	1.50€	3.50€	6.20€
Codes C/D/E	1.90€	4.10€	7.40€

La pause méridienne

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 11h30 à 13h20 (1 repas)

Les pauses méridiennes comprennent un temps de restauration et un temps d'animation.

Tarifs Gérômois Carte service +	Semaine Type	Présences Ponctuelles	Présences non signalées
Code A	3.35€	4.50€	6.15€
Code B	4.45€	6.75€	8.95€
Code C	5.60€	8.40€	11.20€
Code D	6.10€	9.25€	12.30€
Code E	6.70€	10.10€	13.50€
Tarifs extérieurs	Semaine Type	Présences Ponctuelles	Présences non signalées
Codes A/B	8.00€	11.40€	15.00€
Codes C/D/E	8.50€	12.50€	16.00€

Études dirigées

Horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 16h30 à 18h

Tarifs Gérômois Carte service +	Par enfant et par étude
Code A	0.60€
Code B	1.15€
Code C	2.15€
Code D	2.80€
Code E	3.25€
Tarifs extérieurs	Par enfant et par étude
Codes A/B	4.10€
Codes C/D/E	4.60€

Accueil de Loisirs sans hébergement - Le mercredi 3/5 ans

Horaires : 7h15 - 19h (hors période de vacances scolaires)

Accueil à l'école maternelle Jean Macé :

- à la demi-journée sans repas
- à la demi-journée avec repas
- à la journée sans repas
- à la journée avec repas

L'équipe d'animation :

Directrices : Carole Fleurance et Delphine Henry-Germain. **Animatrices :** Marie Baatard, Émilie Bessault, Nolwenn SCHUPP et Louane DURAND.

	Tarif 1/2 journée sans repas	Tarif 1/2 journée avec repas	Tarif journée sans repas	Tarif journée avec repas
Code A	3.40€	6.30€	6.75€	8.55€
Code B	3.95€	8.00€	7.95€	9.50€
Code C	4.55€	9.50€	9.10€	10.85€
Code D	5.15€	10.65€	10.30€	12.90€
Code E	5.75€	11.80€	11.50€	14.65€
Extérieurs A/B	7.70€	14.00€	14.00€	20.50€
Extérieurs C/D/E	8.30€	15.00€	16.50€	22.00€

Accompagnement à la scolarité à la MCL

Ce temps est destiné aux primaires, collégiens ou lycéens pour favoriser l'épanouissement et la réussite dans la scolarité. Une équipe d'accompagnateurs permet à votre enfant de trouver l'appui d'un adulte qui le valorise, l'aide à découvrir ses capacités tout en établissant une relation de confiance avec lui. C'est un dispositif pour aider l'élève :

- Autonomie dans le travail personnel
- Prise en main d'outils et méthodes d'apprentissage
- Travail sur la confiance en soi, la prise de parole...

Des activités socio-culturelles et artistiques sont aussi proposées pour la découverte, l'ouverture d'esprit pour apprendre en s'amusant !

À la MCL : Les mardis de 16h45 à 18h45. Sur demande des parents : mise en place d'un accompagnement à pied pour se rendre à la MCL au départ de l'école élémentaire Marie Curie.

À Xonrupt : Les lundis et jeudis de 16h30 à 18h

Reprise le 18 septembre 2023.

Gratuit avec adhésion à la MCL

Inscription / information : contact@mclgerardmer.fr et 07 83 48 46 92



Le Conseil Municipal des jeunes

En 1989, a été créé à GÉRARDMER, le Conseil Municipal des Enfants puis en 2006, un conseil Municipal des adolescents. En 2012, ces deux entités ont fusionné pour ne former qu'un seul et même conseil : le Conseil Municipal des Jeunes. Il permet aux jeunes de donner leurs idées et de réaliser leurs projets.

Le Conseil Municipal des Jeunes recrute également sur la base du volontariat tout jeune habitant à Gérardmer et ayant entre 12 et 17 ans. Vous pouvez prendre contact avec le service Éducation / Jeunesse au 03.29.60.60.60 ou par email à educationjeunesse@mairie-gerardmer.com. Durant leur mandat, les conseillers jeunes participent à la remise des récompenses de la soirée des sportifs et élisent le prix du jeune sportif le plus méritant de la ville. Ils se joignent à la cérémonie d'ouverture du festival «Graines des Toiles» ainsi qu'aux cérémonies patriotiques de la ville et à la distribution des cadeaux destinés à nos aînés.

Projet 2022 / 2023 :

Dans le cadre de l'appel à projet du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) intitulé : « Des citoyens en herbe s'impliquent pour leur futur », les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont proposé un projet sur le thème :

« Pourquoi et comment développer une gestion durable de l'eau à Gérardmer et ses proches environs ? ». Ainsi, ils ont rencontré plusieurs partenaires œuvrant pour une meilleure qualité de l'eau à

Gérardmer : le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, l'association « Etc Terra » et le service des eaux de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges notamment. Suite à ces rencontres ils ont construit deux cartes : la première sur l'organisation autour de la gestion de l'eau domestique à Gérardmer et la seconde sur le recensement de toutes les zones humides présentes sur notre territoire Communal. En lien avec ce travail de cartographie, ils ont élaboré des tests de connaissance pour enfants

et adultes qu'ils ont proposé au bord du lac aux passants le 1^{er} juillet 2023 à l'occasion de la « Semaine Gerardmer Durable ». Toujours dans le cadre de l'appel à projet du PNRBV et également dans celui du nettoyage de printemps du dispositif « Vosges le plus beau est avenir » du Conseil Départemental des Vosges, les conseillers « jeunes » aidés par leurs homologues du Conseil des Séniors, ont nettoyé les bords du lac de Gérardmer le mercredi 28 juin 2023.



Les Acti'Vacances

Introduction

L'accueil de loisirs Acti'Vacances est un dispositif déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Vosges. Il a pour but de : permettre aux jeunes gérômois, issus des différents quartiers de la ville, de se rencontrer et d'échanger pendant l'accueil de loisirs et de découvrir des activités variées au travers des initiatives communales.

Qu'est-ce que l'opération ACTI'VACANCES ?

Le programme Acti'vacances propose des activités sportives et culturelles ouvertes aux maternelles et primaires, collégiens et lycéens. L'accueil est ouvert en priorité aux jeunes gérômois de 3 à 17 ans pendant les vacances scolaires, sous diverses formes : stage à la semaine, initiations à la demi-journée, tournois, sorties... Dans la limite des places disponibles, des

enfants « non gérômois » peuvent également participer aux Acti'vacances. Sont concernés par cette possibilité :

- Les enfants des personnes travaillant sur Gérardmer,
- Les petits-enfants reçus par leurs grands-parents gérômois,
- Les enfants des personnes possédant une résidence secondaire à Gérardmer.

Inscription

Durant les semaines qui précèdent les vacances uniquement sur rendez-vous en mairie auprès des directrices : Carole Fleurance : 06.07.88.07.73 ou Delphine Henry : 06.31.31.38.13

Soutien Financier

Les Bons Loisirs CAF 2023 sont acceptés. Les demander au 0810 25 88 10.

**Directrices : Delphine Henry-Germain : 06.31.31.38.13 /
Carole Fleurance : 06.07.88.07.73**

Le service Éducation / Jeunesse, sous la responsabilité de l'Adjointe à l'éducation, à la Jeunesse et aux Sports Karine BEDEZ a permis d'ouvrir un accueil de loisirs « Acti'vacances » durant les vacances scolaires pour les 3/17 ans sous la houlette des deux directrices de cet accueil : Carole Fleurance et Delphine Henry-Germain. Les enfants bénéficient d'un accueil de loisirs encadré par une équipe d'animateurs diplômés, qui leur proposera un projet pédagogique de qualité. Les 3/5 ans seront accueillis à l'école maternelle Jean Macé et les 6/17 ans à l'école élémentaire Jean Macé sur une amplitude horaire de 8h à 9h, de 12h à 12h15 et de 17h à 18h30 avec des arrivées et départs échelonnés, ceci afin de répondre aux contraintes professionnelles des parents. Un service de restauration est proposé aux enfants de l'accueil.

Les créneaux d'arrivée et de départs échelonnés : de 8h à 9h et de 13h30 à 14h pour l'accueil et de 17h à 18h30 pour les départs des enfants. Les horaires des activités restent toujours de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les 3/17 ans peuvent choisir la formule avec ou sans repas.



Les structures intercommunales



LUDOTHÈQUE INTERCOMMUNALE

1, rue du Calvaire - 88400 Gérardmer
Tél. : 03 68 89 04 00. ludothèque@ccghv.fr
Facebook : Ludothèque Intercommunale
Gérardmer Hautes Vosges

La Ludothèque c'est :

- plus de 5 000 jeux disponibles :
- des nouveautés régulières,
- des thèmes tout au long de l'année,
- une salle de jeu transformée chaque trimestre.

Tout au long de l'année retrouvez la Ludo aux :

- ciné-ateliers de la MCL,
- matins récréatifs pour les petits,
- séances du Conseil Municipal des Jeunes,
- Acti' Vacances, soirée jeux, atelier d'écriture ludique,
- maison de quartier du Bergon,
- actions parentalité, Fête de la Petite Enfance

Et aussi à partir de la rentrée, un nouveau rendez-vous : Les jeudis détente.

La Ludothèque est ouverte au public du lundi au vendredi du 1^{er} avril au 30 septembre et du mardi au samedi du 1^{er} août au 31 mars.

Hors vacances scolaires :

Mardi : de 9h30 à 11h30

Mercredi : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Samedi : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Pendant les vacances scolaires (zone B) :

Mardi : de 9h30 à 11h30

Mercredi : de 9h30 à 12h00

Samedi : de 9h30 à 12h00

Tous les après-midis de 14h00 à 17h00

Tarifs 2023 / 2024

Tarifs adhésion annuelle / famille (prêt de 6 jeux max pour un mois + jeu sur place)

Carte Service Plus Gérômois

Code A.....17€

Code B.....23€

Code C.....26€

Code D.....29€

Code E.....35€

Habitants extérieurs à la CCGHV.....64€

Tarifs vacanciers et occasionnels extérieurs par famille :

• Par 1/2 journée (jeu sur place uniquement).....4€

• Par semaine (jeu sur place + prêt de 3 jeux max pour la semaine).....7€

ÉCOLE DE MUSIQUE GÉRARDMER

13, rue du Levant - 88400 Gérardmer
Tél. : 03 29 60 31 80 www.musique-gerardmer.fr
lberard@ccghv.fr

Site de Granges-Aumontzey : Pôle socio-culturel Simone Veil :
39, rue des champs de la Borde 88640 Granges-Aumontzey - 06 23 50 45 52

L'école intercommunale de musique Gérardmer Hautes Vosges proposent deux sites d'enseignement : Gérardmer et Granges-Aumontzey.

A partir de 5 ans les élèves sont invités à découvrir l'éveil musical, puis à 7 ans, ils intègrent le cursus de formation musical associé à l'apprentissage d'un instrument. De nombreuses pratiques collectives existent également dans notre établissement (chorale d'enfants, l'atelier chant'ados, la chorale d'adultes, les ateliers musiques actuelles, les ensembles de musique de chambre, les orchestres...).

Instruments proposés :

Hautbois, basson, flûte traversière, clarinette, saxophone*, cor d'harmonie*, trompette*, trombone à coulisses, euphonium, tuba, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, guitare classique, guitare électrique (les classes de guitare ne sont enseignées qu'à Granges-Aumontzey), guitare basse, piano, orgue, batterie, percussion.

(*) instruments aussi enseignés à Granges-Aumontzey.

Inscriptions à Granges-Aumontzey :

Samedi 2 septembre de 9h00 à 12h00 – Pôle socio-culturel Simone Veil

Inscriptions à Gérardmer :

Mardi 5 et jeudi 7 septembre de 17h00 à 19h00 – Maison de la Musique / Samedi 10 septembre de 14h30 à 17h30 – Maison de la Musique

Inscriptions à Le Tholy :

Vendredi 8 septembre de 16h30 à 18h30 – Maison multi activités

Pour les inscriptions, se munir du Pass Gérardmer Hautes Vosges ou de la carte service +

Portes ouvertes :

Mercredi 6 septembre de 14h30 à 17h30 – Maison de la Musique à Gérardmer

Formation Musicale et Instrumentale + formation instrumentale seule :

Code A...Mineur : 34€ / Majeur : 55€

Code B...Mineur : 65€ / Majeur : 80€

Code C...Mineur : 85€ / Majeur : 105€

Code D... Mineur : 110€ / Majeur : 135€

Code E... Mineur : 131€ / Majeur : 160€

Tarif «Harmonies».....160€

Tarif normal.....954€

Initiation musicale chorale d'enfants

Code A.....10€

Code B.....17€

Code C.....21€

Code D.....27€

Code E.....32€

Tarif normal.....116€

Formation musicale Pratique Collective seule :

Code A.....17€

Code B.....28€

Code C.....33€

Code D.....37€

Code E.....48€

Tarif normal.....148€

Utilisation des salles de musique actuelles

Tarif normal.....182€/an

Tarif CCGHV.....96€/an

Tarif normal.....19€/ 2h

Tarif CCGHV.....10€/ 2h

Partitions convention SEAM* ..

.....7.50€

Inscription formation musicale seule

Code A...Mineur : 17€ / Majeur : 30€

Code B...Mineur : 28€ / Majeur : 42€

Code C...Mineur : 33€ / Majeur : 50€

Code D..... Mineur : 37€ / Majeur : 57€

Code E..... Mineur : 48€ / Majeur : 70€

Tarif normal.....148€



Les structures intercommunales



16, rue Charles de Gaulle - 88400 Gérardmer
Tél. : 03 29 63 00 70
site : www.mediathèque-gerardmer.fr
Mail : mediathèque@ccghv.fr

Venez découvrir les sections JEUNESSE et AUDIOVISUELLE avec vos enfants. Vous y trouverez un large choix d'albums et de contes, de nombreux magazines et livres documentaires, des films d'animation et de la musique !

La communauté de Communes offre la gratuité de l'adhésion pour tous les enfants, de la naissance à 14 ans révolus. Afin de se voir remettre cette carte vous devez vous présenter directement à la médiathèque. Cette carte permet à l'enfant de venir emprunter des documents avec vous ou seul (à partir de 7 ans).

Horaires d'ouverture :

Mardi et vendredi de 10h à 12h & de 14h à 19h / Mercredi et samedi de 10h à 18h / Jeudi de 10h à 13h
Fermé le dimanche et le lundi

Tarifs 2023/2024

Tarif normal.....34€

Carte Service Plus CCGHV :

Code A.....6€

Code B/C.....11€

Code D/E.....17€

ENFANTS

Enfants CCGHV (jusqu'à 14 ans inclus).....Gratuit

Tarif normal.....7€

Tarifs réduits

• Demandeurs d'emploi / Étudiants hord CCGHV / Titulaires du RSA.....22€

Tarifs étudiants (15-25ans) (Concerne les élèves habitants la CCGHV, étudiant à l'extérieur ou élèves étudiants dans un établissement de la CCGHV).....6€

Tarif vacances (durée 1 semaine).....12€

Autre Structure

1, boulevard de Saint-Dié
88400 Gérardmer
Tél. : 03 29 63 11 96
mclgerardmer@orange.fr



La Maison de la Culture et des Loisirs propose de nombreux services à destinations des jeunes :

→ **Cinéma** : Immersion dans notre festival Graines Des Toiles, stages de cinéma, réalisation de web séries, découverte et pratique du cinéma en apprenant les bases de création d'un film avec l'atelier hebdomadaire « film it yourself »

→ **Accueil de loisirs du mercredi** : des accueils pour les 6-11 ans le mercredi. Des temps d'activité à la journée ou à la demie journée avec ou sans repas (9h-17h ou 9h-12h et 13h30-17h) et un service de garderie à partir de 7h45 et jusque 18h.

→ **Accueils de loisirs des vacances** : Pendant les vacances d'automne, d'hiver de printemps et d'été, sans fermeture ni interruption, pour les 6-11 ans des activités de loisirs, culturelles et artistiques pour profiter des vacances.

→ **Aide aux devoirs (accompagnement à la scolarité)** : destiné aux élèves du primaire, collège et lycée. Les mardis, de 16h45 à 18h45 à la MCL. Le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h à l'école de Xonrupt – Gratuit

→ **Les mercredis des 9 – 17 ans** : Loisirs et activités pour les 10-14 ans de 14h à 17h. Accueils libres et sorties pour les 12-17 ans de 17h à 19h. Des soirées et projets pour les plus de 14 ans de 19h à 21h.

→ **Les vacances des 9 – 17 ans** : Une offre de loisirs en demi-journée de 14h à 17h et ponctuellement en soirée pendant

toutes les vacances (se reporter au programme). Des séjours, la MCL propose des colos culturelles (hip hop, théâtre, musique cirque, ...) et des colos « détente ». Ces projets se construisent avec les jeunes en fonction de leurs idées et de leurs envies.

→ **La MCL c'est aussi** : des projets artistiques, socio-culturels et de loisirs avec de nombreux temps forts en perspective.

→ Des activités régulières de pratiques artistiques et culturelles pour les enfants et les adolescent mais aussi en famille :

> **Des activités musicales** : Atelier d'éveil musical pour les 4/6 ans, accordéon à partir de 6 ans, chant à partir de 9 ans.

> **De la danse** : éveil à la danse, danse classique, modern'jazz, capoeïra, hip-hop

> **Des activités détente** : Yoga, Cross training à partir de 4 ans

> **Autour de la nature** : des sorties mensuelles à proximité de chez vous avec des accompagnateurs de moyenne montagne en famille et un club nature à partir de 6 ans.

> **Des ateliers de création** : Dessin Manga, couture création, tapisserie, film it yourself, point de croix, vitrail

> **Des langues** : Programme disponible sur le site internet de la MCL.



VILLE de GERARDMER



CENTRE AQUATIQUE

ESPACE AQUATIQUE - BIEN-ÊTRE - BOWLING - PATINOIRE - ESCALADE

Ville de Gérardmer

*Centre Aquatique
et de Bien-Être*

ET DE BIEN-ÊTRE



7 RUE DES PÊCHEURS 88400 - GÉRARDMER - 03.29.63.22.42

Les écoles municipales de Sports et Loisirs

Sport et théâtre : véritables écoles de la vie

L'école de sport est un lieu d'éducation, une attitude sérieuse et respectueuse est donc nécessaire. Pour le bon déroulement des séances et le bien-être de chacun, nous demandons aux enfants de respecter les recommandations suivantes :

- Etre ponctuel et respecter les horaires de début et de fin de séance. Si vous êtes en retard, il est courtois de s'excuser auprès de l'éducateur et d'attendre son accord pour participer.
- Etre assidu et persévérant est la base de tout progrès sérieux. En cas d'impossibilité de participer à une séance, prévenez l'éducateur.
- Etre en tenue sportive, vêtements propres et corps propre, c'est se respecter et respecter les autres. Se dévêtir dans les vestiaires.
- Respecter les lieux et le matériel sportif et laisser les locaux en état de propreté, y compris les vestiaires et les sanitaires.
- Durant la séance, être attentif à l'enseignement donné, écouter les conseils avec attention.
- S'entraider avec vos partenaires et ne pas leur causer de gêne, ni de désagrément.
- Les activités seront suspendues pendant les congés scolaires.

L'activité théâtre, proposée par le Plateau Ivre permet aux enfants de se confronter aux activités théâtrales ainsi qu'à des ateliers de création et d'improvisation.

L'amitié, la courtoisie, la convivialité, le contrôle de soi, le courage, la sincérité, la modestie, le respect des autres sont l'esprit dans lequel doivent se dérouler les séances pour favoriser l'éclosion de liens amicaux et privilégiés.

ASSURANCE : merci de vérifier si votre assurance prend en charge les secours sur pistes pour l'activité ski de fond et ski alpin.

CO-VOITURAGE : des enfants de votre école ou de votre quartier vont pratiquer la même activité que votre enfant : n'hésitez pas à vous organiser pour les trajets.

L'attention des parents est attirée sur le fait que la responsabilité civile ne couvre que les dommages causés à autrui et non le risque corporel. Nous conseillons donc aux parents de souscrire, pour leur(s) enfant(s), un contrat d'assurance destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées (individuelle accident extrascolaire, multirisque accidents de la vie...). Ce type de contrat est par ailleurs susceptible de couvrir tout incident survenant dans la scolarité d'un enfant.

Écoles Municipales de Sport : VTT - Ski - Gymnastique Éveil des loupiots

Tarifs Gérômois Carte Service plus	Par enfant et par sport
Code A	11€
Code B	16.50€
Code C	22.50€
Code D	28€
Code E	33.50€
Tarifs Extérieurs	104€

L'inscription à l'activité ski de fond est gratuite seulement pour les Gérômois. Tarif extérieur : 102.00€.

Art Théâtral : Avec la compagnie Le Plateau Ivre

Tarifs Gérômois Carte Service plus	Par enfant et par sport
Code A	90€
Code B	95€
Code C	105€
Code D	110€
Code E	120€
Tarifs Extérieurs	165€

Pour plus d'information sur les tarifs de L'Atelier de sensibilisation à l'Art Théâtral, veuillez vous reporter à la page 25. Le paiement sera à régler à réception d'une facture en fin d'année scolaire.

Centre Aquatique et de Bien- Être : Jardin Aquatique - École de natation - bébé nageur - patinage

Codes A / B	65€
Tarif communautaire et codes C-D-E	100€
Tarifs Extérieurs	130€

Une adhésion donne un accès illimité à l'année à la piscine et à la patinoire sous condition d'encadrement et d'âge d'octobre à juin. Inscription directement au Centre Aquatique pour ces activités.

SKI : Date limite des inscriptions, vendredi 24 novembre 2023

MERCREDI SKI DE FOND

A compter de l'ouverture du Domaine skiable nordique des Bas-Rupts
Alice 06.74.89.60.74

service.sports@mairie-gerardmer.com

Places limitées. À partir du CP.

Tarifs : Gratuit pour les Gérômois

Si places disponibles - tarif non Gérômois :102€

Prêt de matériel gratuit pour les Gérômois. La distribution se fera le Mercredi 29 novembre 2023 au Gymnase Pierre & Paul DIDIER.

Les Mercredis :

- de 13h30 à 15h : débutants
- de 15h15 à 16h30 : confirmés

sur le Domaine de Ski Nordique des Bas Rupts, pour les enfants nés de 2013 à 2017 (inclus).

Le but est de permettre aux enfants d'acquérir un niveau technique en Ski de Fond.

Un SMS vous sera envoyé en cas d'annulation ou de modification.

L'encadrement est assuré par des Educateurs Sportifs. En cas de manque de neige ou de très mauvais temps, la séance peut être écourtée, annulée ou remplacée par une autre activité.

Renseignements avant chaque séance :

- S'informer à la Mairie : 03.29.60.60.60
- Alice RIBAU : 06.74.89.60.74

le mercredi matin à partir de 8h30

service.sports@mairie-gerardmer.com

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Certificat médical vivement conseillé pour la pratique de cette activité
- Etre vêtu en fonction de la météo
- Réservé aux skieurs débutants jusqu'à la 1^{ère} étoile.
- Avoir une bouteille d'eau.
- Assurance secours sur piste

INITIATION SKI ALPIN

A compter de l'ouverture de la station

Prêt de matériel et forfait gratuit à la séance au pied des pistes à l'entrée de la garderie à 08h45

Places limitées

Réservé aux skieurs débutants préparant le flocon et la première étoile.

Les Mercredis de 09h00-10h15 / 10h30-11h45 à la Mauselaine, pour les enfants de GERARDMER nés de 2013 à 2016 (inclus). Rassemblement dans le local ski en face de l'espace garderie.

Le but est de permettre aux enfants d'acquérir un niveau technique pour s'inscrire au Perfectionnement Ski du Mercredi.

L'encadrement est assuré par des Educateurs Sportifs. En cas de manque de neige, de très mauvais temps ou de forte affluence (autres zones vacances) la séance peut être annulée.

Un sms vous sera

envoyé en cas d'annulation ou de modification.

PERFECTIONNEMENT SKI ALPIN

A compter de l'ouverture de la station

Prêt de matériel et forfait gratuit à la séance au pied des pistes à l'entrée de la garderie à 13h15

Places limitées

Laurent : 06.73.89.10.72

Réservé aux enfants en préparation 2^{ème} étoile.

Les enfants préparant la 3^{ème} étoile seront orientés vers le club.

Les Mercredis de 13h30 à 15h et de 15h30 à 17h à la Mauselaine, pour les enfants de GÉRARDMER nés de 2013 à 2016 (inclus). Rassemblement dans le local ski en face de l'espace garderie.

Le but est de permettre aux enfants d'acquérir un niveau technique en Ski alpin et saut. L'encadrement est assuré par des Educateurs Sportifs. En cas de manque de neige, de très mauvais temps ou de forte affluence (autres zones vacances), la séance peut être annulée. Un sms vous sera envoyé en cas d'annulation ou de modification.

Renseignements avant chaque séance :

- Mairie : 03.29.60.60.60 (secrétariat mairie)
- Laurent MARTIN : 06.73.89.10.72

le mercredi matin à partir de 8h30

service.sports@mairie-gerardmer.com

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Être résident principal à Gérardmer (non résident si places disponibles)
- Certificat médical vivement conseillé pour la pratique de cette activité
- Etre vêtu chaudement : anorak, gants, bonnet, lunettes (masque)
- Casque obligatoire (prêt possible sur place)
- Assurance secours sur piste



ACTIVITÉ ÉVEIL DES LOUPIOTS

1^{er} et 3^{ème} trimestre

A compter du Vendredi 15 septembre 2023

Au Gymnase Kléber

Alice : 06.74.89.60.74 - Places limitées

Les vendredis de 9h à 9h45 au Gymnase Kléber pour les enfants accompagnés d'un parent (ou assistantes maternelles, grands-parents). Le but de ces séances est l'épanouissement et le bon développement de l'enfant, sécurisé par la présence des parents à travers des jeux de ballons et des parcours gymniques adaptés à l'âge de chacun. L'inscription est possible en cours d'année scolaire si des places sont encore disponibles. Des séances piscine seront proposées à partir du mois de mai.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Certificat médical vivement conseillé
- Etre âgé de 1 à 3 ans
- Etre vêtu d'une tenue sportive et d'une paire de chaussons antidérapants
- Prévoir une couche, des lingettes et une bouteille d'eau.



ÉCOLE DE GYMNASTIQUE FILLES / GARÇONS

A compter du Lundi 11 septembre 2023 jusqu'à fin juin 2024 - Au Gymnase Kléber

Laurent : 06 73 89 10 72 - Places limitées

Horaires adaptés en fonction du nombre d'inscrits.

- Les Lundis : 16h45-17h30 nés en 2020
17h45 -18h30 nés en 2019
- Les Mardis : 16h45-17h30 nés en 2018
17h45 -18h30 nés en 2017
- Les Jeudis : 16h45-17h30 nés en 2015/2016
17h45 -18h30 nés en 2013/2014

L'objectif est de développer chez l'enfant : détente, souplesse, équilibre, agilité, pour le préparer à participer aux entraînements d'autres clubs. L'encadrement est assuré par des éducateurs sportifs.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Certificat médical vivement conseillé pour la pratique de cette activité
- Tenue de sport obligatoire (short, maillot, survêtement et ballerines de gymnastique).
- Une petite bouteille d'eau marquée au nom de l'enfant

ÉCOLE DE VTT

A compter du Mercredi 13 septembre 2023

Places limitées

Les mercredis de 9h15 à 11h15 pour les débutants (2013 à 2016). De 13h30 à 15h pour les enfants confirmés. **NOUVEAU** : De 15h15 à 16h45 pour les grands-experts (2009 à 2012). Le but de ces séances sera d'améliorer ses capacités techniques, d'endurance et une belle découverte de notre environnement. Arrêt de l'activité en cas de neige.

Vous serez informé la veille de chaque séance du lieu de rendez-vous par sms. Une activité de repli sera proposée en cas de mauvais temps. Le lieu de rendez-vous sera différent tous les mercredis (Bas-Rupts, Grosse Pierre...). Le but de ces séances est d'initier les enfants à la pratique du VTT et de développer leur équilibre, leur adresse, leur endurance et le maniement du vélo. Remise d'un livret d'apprentissage en fin de cycle «Savoir rouler à vélo». L'encadrement est assuré par 2 éducateurs sportifs de la Ville de Gérardmer. Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Certificat médical vivement conseillé pour la pratique de cette activité
- Avoir son VTT en état et adapté à la taille de l'enfant, un casque et des gants sont obligatoires
- Bidon d'eau
- Une paire de baskets propres en cas de séance en salle si mauvais temps
- Enfant né entre 2013 à 2016 : pour initiés et confirmés
2009 à 2012 pour les experts

ATELIER DE CRÉATION THÉÂTRALE

A compter du mardi 19 septembre 2023

Maison de la Montagne (en fonction des disponibilités)

Le mardi : 17h à 18h30 - 7/10 ans

18h30 à 20h - +10 ans

La Commune a décidé de poursuivre un atelier théâtre à destination des enfants gérômois animé par la Compagnie professionnelle le Plateau Ivre, Voici les thèmes qui seront abordés : Le corps du comédien : Exercices ludiques, échauffements, travail sur le contact, l'écoute, l'espace, la respiration, la voix, la relaxation... Le jeu dramatique et la création de personnage. Mise en situation. Improvisations. La création : développer avec ou sans texte une situation théâtrale mettant en scène des personnages dans un lieu et dans un temps précis. Intervenant : Sébastien HOUBRE comédien, metteur en scène et formateur. Pour tout renseignement d'ordre artistique contacter M. Houbre : sebastien.houbre@gmail.com

Coût de l'inscription :

Enfants gérômois « Carte Services Plus »

Code A.....90€

Code B.....95€

Code C.....105€

Code D.....110€

Code E.....120€

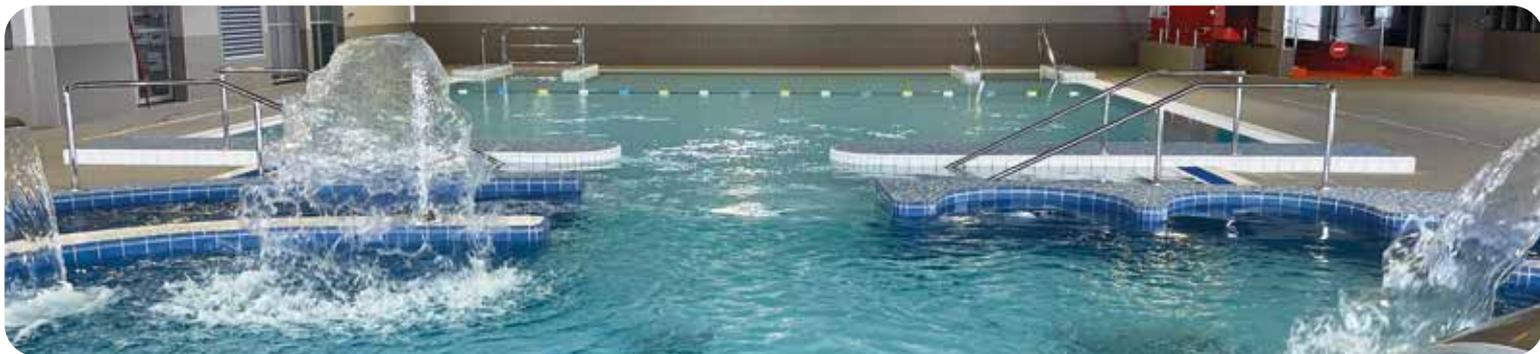
Extérieur.....165€

Pour toute inscription, s'adresser au service Jeunesse :

villedegerardmer@mairie-gerardmer.com



Activités du Centre Aquatique et de Bien-Être



A partir du 26 septembre

JARDIN AQUATIQUE
de 3 à 6 ans
Mercredi de 14h15 à 14h45

Le but de ces séances est de permettre aux enfants, pendant une situation de jeux et dans une ambiance chaleureuse et sécurisée, de conquérir leur autonomie dans l'eau.

- >Accès illimité à la piscine/patinoire sous conditions d'encadrement d'octobre à juin.
- >Séance encadrée par un maître-nageur sauveteur et surveillance faite par un deuxième maître-nageur. La répartition horaire et la création de groupes de niveau s'effectuera lors de la 1^{re} séance.
- >Prise en charge à l'entrée de la piscine et sortie des bassins par un agent du Centre Aquatique.
- >Le port d'un maillot de bain adapté est obligatoire ainsi que le port du bonnet de bain.
- >Certificat médical d'aptitude conseillé

Renseignements et paiement au Centre Aquatique et de Bien-Être au 03.29.63.22.42 ou par e-mail à : centre.aquatique@mairie-gerardmer.com.

ÉCOLE DE NATATION
A partir de 6 ans et +
Lundi de 17h15 à 18h

Le but de cette école est d'amener les enfants à maîtriser les techniques de nage et de permettre l'inscription aux différentes activités aquatiques en clubs ou en loisirs.

- >Encadrement et surveillance par un maître-nageur sauveteur.
- >Port du bonnet de bain obligatoire
- >La répartition des groupes de niveaux s'effectuera lors de la 1^{ère} séance.
- >L'accès à l'école de natation est autorisée aux débutants familiarisés (immersion de la tête acquise)
- >Certificat médical conseillé
- >Les séances seront interrompues pendant les périodes de vacances scolaires (toutes zones en février).
- >L'inscription à l'école de natation donne un accès illimité à la piscine et patinoire d'octobre à juin sous condition de respect des normes d'encadrement obligatoire.

Renseignements et paiement au Centre Aquatique et de Bien-Être au 03.29.63.22.42 ou par e-mail à : centre.aquatique@mairie-gerardmer.com.



Cadre réservé à l'administration

le àh..... Activités :

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

FICHE SPECIFIQUE

ECOLES MUNICIPALES DE SPORT ET THEATRE

A retourner avant le 23 juin 2023 (à l'école de votre enfant)

(Ou par mail ou par courrier à la Mairie)

Remplir une fiche par enfant (Recto/Verso)

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Ecole : Classe :

Adresse : Code postale :

Tél. portable principal : Ville :

Tél. portable secondaire :

Email :

.....

Date et signature :

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Etre résident principal à Gérardmer (non résident si place disponible)
- **Avoir rempli le document unique du service Jeunesse**
- Les places sont limitées et enregistrées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets
- Un certificat médical est vivement conseillé
- Avoir une tenue adaptée à l'activité et à la météo pour celles pratiquées à l'extérieur
- Le règlement s'effectuera à la fin de l'année scolaire à réception d'une facture (à l'exception des activités proposées par le Centre Aquatique et de Bien-Être)
- L'inscription ne sera effective qu'après confirmation par mail ou téléphone à la rentrée 2023/2024 par le service des Sports

Renseignements complémentaires sur le site internet de la ville, en mairie 03 29 60 60 60 ou à l'adresse mail : service.sports@mairie-gerardmer.com

Les éducateurs sportifs sont à votre disposition pour plus d'informations :

Laurent MARTIN : 06 73 89 10 72

Alice RIBAU : 06 74 89 60 74

Pour les activités du Centre Aquatique et de Bien Être au 03.29.63.22.42 ou à l'adresse mail

centre.aquatique@mairie-gerardmer.com

Cochez la ou les case(s) de l'activité(s) choisie(s) →

PÉRIODE	ACTIVITÉ	JOUR	HORAIRE	LIEU	ÂGE	Date de reprise	Cocher la case si activité choisie	Info complémentaire	
1^{er} et 3^{ème} TRIMESTRE	VTT	Mercredi	09h15-11h15	Différent à chaque séance	2013-2016	13/09/2023		initiés	
			13h30 à 15h			13/09/2023		confirmés	
			15h15-16h45			13/09/2023		experts	
2^{ème} TRIMESTRE	Éveil des loupiots (en présence d'un parent ou d'un accompagnateur)	Vendredi	9h à 9h45	Kléber puis piscine à partir de mai	1 à 3 ans	15/09/2023			
	Ski de fond débutant	Mercredi	13h30 à 15h	Domaine nordique des Bas-Rupts	2013 à 2017	Dès que l'enneigement est suffisant et les domaines skiables ouverts		Pointure :	
	Ski de fond confirmé	Mercredi	15h15 à 16h30	Domaine nordique des Bas-Rupts	2013 à 2017			Taille :	
	Ski alpin débutant	Mercredi	9h-10h15	Mauselaine	2013-2016			Flocon	
	Préparation 1 ^{ère} étoile	Mercredi	10h30-11h45	Mauselaine	2013-2016			1ère *	
Ski alpin préparation 2 ^{ème} étoile	Mercredi	13h30-15h	Mauselaine	2013 à 2016			2 ^{ème} *		
L'école municipale de sports n'accepte plus les enfants préparant la 3ème étoile.									
À L'ANNÉE	Gymnastique	Lundi	16h45-17h30	Kléber	2020	11/09/2023			
			17h45-18h30			2019		11/09/2023	
			16h45-17h30			2018		12/09/2023	
	Gymnastique	Mardi	17h45-18h30	Kléber	2017		12/09/2023		
			16h45-17h30				2015-2016		14/09/2023
	Atelier de création théâtrale	Mardi	17h45-18h30	Kléber	2013-2014		14/09/2023		Inscriptions
			17h à 18h30				7 à 10 ans		19/09/2023
	Atelier de création théâtrale	Mardi	18h30 à 20h	Maison de la Montagne	dès 11 ans		19/09/2023		

PÉRIODE	ACTIVITÉ	JOUR	HORAIRE	LIEU	ÂGE	Date de reprise
À L'ANNÉE	Jardin aquatique	Mercredi	14h15 à 14h45	Inscription et paiement au Centre Aquatique et de Bien-Être	3 à 6 ans 6 ans et +	11/09/2023
	École de Natation	Lundi	17h15 à 18h			

Les écoles de sport des associations sportives

ACTIVITÉS	LIEUX	HORAIRES	CATÉGORIES	INSCRIPTION
ATHLÉ VOSGES AVEC 	Gymnase Kléber Gymnase P.P. Didier	Mercredi 14h-15h Mardi 17h-18h	Baby Athlé 2/6 ans 6 / 11 ans	Stéphanie RUER 06.07.41.81.08
	Gymnase P.P. Didier	Mardi 18h / 19h30	12 / 16 ans	Stéphanie RUER Philippe LEROY
	Halle des Sports	Samedi 13h30 / 14h30	Handi sport Tout âge	Stéphanie RUER
ASG BASKET 	Gymnase PPD Halle des sports	Lundi 17h30 / 19h30 Mercredi 17h / 18h30	Baby 2015 - 2017 9 ans à 13 ans	J. POIROT 06.22.14.43.44 asgbasket@orange.fr
ASG FOOT 	Stade Henri MILLAN	Mercredi 13h30/15h30 14h/16h 14h/16h 16h/18h	6-8-9 ans Filles 8/12 ans 12-13 ans 14 ans	Fabrice DEFRANOUX sur place bureau du stade Henri MILLAN
JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES 	Salle des Arts Martiaux Halle des Sports	Lundi - Jeudi 17h / 17h45 17h45 / 18h45	Mixte 4 / 5 ans 6 / 7 ans	Judo Club judogerardmer@gmail.com Bureau Halle des Sports
		Mardi 17h à 18h 18h à 19h15 19h15 à 21h	Mixte 8 / 9 ans 10 / 13 ans + 14 ans	
		Mercredi 10h à 10h45 11h à 11h45	Mixte 4 ans 5 ans	
		Vendredi 17h à 18h 18h à 19h15 19h15 à 21h	Mixte 8 / 9 ans 10 / 13 ans + 14 ans	
		Samedi 10h à 11h	Section sportive 10 ans et +	
KARATÉ CLUB 	Halle des Sports Salle des Arts Martiaux ou de Tennis de Gymnase KLEBER	Mercredi 14h-15h 15h à 16h Vendredi 17h30 à 18h30 18h30 à 19h30 19h30-21h	5-6 ans 7-10 ans adolescents /débutants Adolescents confirmés Body Karaté	Dominique BLANCHOT 06.72.04.21.18
TENNIS DE TABLE 	Halle des Sports Salle de tennis de table	Mercredi de 14h à 16h	7 à 14 ans	Thierry MARCHAL 07.86.47.04.28 marchal.thierry@gmail.com

Les écoles de sport des associations sportives

ACTIVITÉS	LIEUX	HORAIRES	CATÉGORIES	INSCRIPTION
GÉRARDMER SKI ALPIN  SAUT A SKI	Domaine la Mauselaine	Mercredi matin Samedi matin	Mixte niveau 3 ^{ème} étoile ou 2 ^{ème} étoile avec évaluation	Hubert GOURGUILLON 03.29.60.98.04 gerardmer-ski-alpin@orange.fr
	Tremplin			Régis ANDRÉ 03.29.63.29.50 regis.andre6@wanadoo.fr
ASG SKI NORDIQUE 	Domaine des Bas Rupts	Mercredi 14h à 16h30 Samedi 14h à 16h30	Mixte à partir de 7 ans FOND BIATHLON dès 11 ans	Hervé POIROT 06.08.83.35.72 gerardmerskinordique@gmail.com
TENNIS CLUB 	Tennis couverts et extérieurs Quai du Locle	Mercredi École de Tennis 9h à 12h 13h30 à 17h30	Mixte à partir de 6 ans Mini-Tennis à partir de 5 ans Baby-Tennis à partir de 3 ans	Chalet du Club 03.29.63.00.30 tennis-club-degerardmer@orange.fr Charles Edouard VALENCE 06.87.13.39.39 charloreo@hotmail.fr
ASG VOILE Label Ecole Française de Voile Scolaire Label école de sport Optimist Planche à Voile Dériveur 	Base Nautique	Mercredi 13h30 à 16h30 Samedi 13h30 à 16h30 de avril à octobre	Mixte à partir de 6 ans Savoir nager obligatoirement	Secrétariat 03.29.60.88.06 asg.voileorange.fr
ASG VOLLEY  BABY VOLLEY	Gymnase P.P. Didier	Mercredi 16h-18h et 20h-20h30 Vendredi 17h30 à 20h30	Mixte à partir de 6 ans à partir de 10 ans	Gérard Durand 03.29.63.46.19 Mylène Planchon 06.83.88.13.89 www.gerardmevolley.fr
	Halle des Sports	Samedi 11h à 12h	à partir de 4 ans	
ASG HAND  ASG HAND FAUTEUIL	Halle des Sports	Mardi, Mercredi, Vendredi 17h30 / 22h30	Mixte 8 à 12 ans	Rachel MASSON 03.29.60.40.08 07.86.24.95.99 rachel.masson@wanadoo.fr
	Gymnase P.P. Didier Halle des Sports	Samedi 10h30 à 12h Mardi 20h-21h30	Mini hand / Baby Hand à partir de 5 ans ---	
ASG AVIRON Label École Française d'Aviron 1 étoile 	Union Nautique 03 55 23 54 71	Mercredi 14h à 16h et Samedi 9h à 12h	Mixte à partir de 9 - 10 ans Savoir nager obligatoirement	Sur place Arnaud TIXIER 06.87.44.75.71 C88009@ffaviron.fr

Les écoles de sport des associations sportives

ACTIVITÉS	LIEUX	HORAIRES	CATÉGORIES	INSCRIPTION
ASG CANOE KAYAK École de pagaies Label École Française de Canoë Kayak 3 étoiles 	Base Nautique 03.29.60.95.45	Mercredi et Samedi 13h30 à 16h00	Mixte à partir de 8 ans Savoir nager	En début de séance sur place auprès de : Yann NARGIL Gwendal DUCHET Christophe POULAIN asg.ck@wanadoo.fr www.gerardmer-canoekayak.com
CLUB TRIATHLON 	CABE ----- Gymnase Kléber ----- Vélo	Mercredi 18h30-19h20 Vendredi 17h30-18h30 ----- Mercredi 17h30 à 18h15 ----- Samedi : horaire et lieu à définir chaque semaine	Mixte à partir de 8 ans (savoir nager 25m)	Alice Ribau 06.07.80.19.04 ribau.alice@gmail.com
ZUMBA KIDS 	Halle des sports	Jeudi 17h à 18h	5 à 11 ans	Gym ARC EN CIEL arcenciel88400@gmail.com
ACTIVITÉS	LIEUX	HORAIRES	CATÉGORIES	INSCRIPTION
ASG École Hockey 	Centre Aquatique et de Bien-Être	Mardi 17h30 à 19h30	Mixte à partir de 4 ans 2 séances d'essai / Prêt de l'Équipement	Christian MARTIN 03.29.60.02.41 asg.lynx@gmail.com
ESCALADE 	Centre Aquatique et de Bien-Être	Mercredi de 14h30 à 16h de 16h à 17h30 de 17h30 à 19h	8 à 12 ans 12 à 14 ans 14 ans et +	Jean MERCIER 06.80.90.64.44 jean.mercier19@orange.fr
NATATION 	Centre Aquatique et de Bien-Être	Natation jeunes : Mardi 17h15-18h30 Mercredi 14h15-16h / samedi 17h15-18h30 École de natation : Mercredi 13h15-14h30 / samedi 16h15-17h30		Jacky LECOANET 03.29.63.47.83 06.70.10.37.02
ASG PLONGÉE 	Centre Aquatique et de Bien-Être	Renseignements auprès de M. Bruno MARTIN		Bruno MARTIN 06.84.43.20.38 asgplongee@gmail.com
GÉRARDMER NAGE AVEC PALMES 	Centre Aquatique et de Bien-Être	Lundi 19h30 à 21h30 Mercredi 17h-18h	à partir de 8 ans de 8 à 14 ans Savoir nager	Valérie GEORGEON 06.52.03.56.65 nap.gerardmer@gmail.com



PERISCOLAIRES

ACTIVITES SPORTIVES

EXTRASCOLAIRES

Activités Municipales

VILLE de



GERARDMER

46 rue Charles de Gaulle 88400 Gérardmer

03.29.60.60.60 - mairie-gerardmer.fr